

CDOS

DRÔME

Spass == Sport ===

RAPPEL DES AIDES EXISTANTES



ETAT

Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

50 € pour la licence sportive



Département de la Drôme

Uniquement les collégiens

25 € pour la licence sportive 30 € pour la licence sportive € pour le sport et bien d'autres aides



Région Auvergne Rhône Alpes

Uniquement les lycéens

et bien d'autres aides

Objectifs 2024



Augmenter le nombre de bénéficiaires

| Collectivités | Inscrits | Filles | Garçons | Eligibles | |
|-----------------------------|----------|--------|---------|-----------|--------|
| 2023 – Auvergne-Rhône-Alpes | 166 538 | 64 617 | 101921 | 677 067 | 24,6% |
| 2023 – Drôme | 13759 | 5157 | 8602 | 49959 | 27,5 % |

Augmenter le nombre de structures

+ 4000 structures en Drôme en 2023

2024: pas de gros changements!

Qui sont les bénéficiaires?

Peuvent bénéficier du pass Sport en 2024 tous les jeunes qui répondent aux critères suivants :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus et ARS) ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans et AEEH) ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans et AAH) ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 2025.

Quelles sont les conditions pour devenir partenaire?

Affiliation

Être affiliée, quel que soit son statut, pour la saison 2024-2025 à l'une des 114 fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Agrément

Être une association ayant un agrément Sport ou Jeunesse Éducation Populaire délivré par le préfet du département, en cours de validité.

Loisir sportif marchand:

Être une structure de loisir sportif marchand éligible ayant signé la charte d'engagement proposée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les entités doivent proposer ou organiser une activité sportive, de loisir ou non, ayant un but lucratif et relevant de l'un des codes de la nomenclature des activités françaises (NAF) suivants :

9311Z : gestion d'installations sportives

9312Z : activités des clubs de sports

9329Z : autres activités récréatives et de loisirs

9313Z : activités des centres de culture physique

8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

6420Z : activités des sociétés holding

Le bénéficiaire?

- Il reçoit le mail du Ministère des sports
- Il fournit le document reçu au club pour profiter des 50 €

DÉJÀ BÉNÉFICIAIRES EN 2023

le mail a été envoyé début juin

NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES - ETUDIANTS

Le mail sera envoyé fin août

Une fois que la bourse aura été attribuée

SI LE CODE N'A PAS ÉTÉ REÇU

Vérifier dans ses spams

Possibilité de le renvoyer via la plateforme

Le bénéficiaire?

Sujet :Delphine, voici le pass Sport de Thomas

Date :Sat, 01 Jun 2024 20:31:08 +0000

De :Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques <pass-sport@info.pass.sports.gouv.fr>





Voir l'e-mail en ligne →

Bonjour Delphine, Voici le pass Sport de Thomas

Son pass Sport est strictement individuel et personnel. Il est valable du 1er juin au 31 décembre 2024.



Thomas Doumeng

Né le 07/10/2010 Code: 24-KWNJ-LBVZ

Télécharger le pass Sport au format PDF L'

Comment utiliser son Pass Sport

Trouver un club ou une salle de sport

CLUB

J'ai une question ?

EAQ.

+

Rôle de la structure

- Elle réceptionne le document Pass Sport
- Elle déduit les 50 € du coût de la licence
- Elle saisie sur le compte asso, le code Pass sport pour pouvoir se faire rembourser
- Virement perçu +/- 1 mois après la saisie

SI LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS MAIS QUE LE CODE N'A PAS ÉTÉ REÇU

Vous pouvez appliquer une déduction de 50 € contre la remise d'un chèque de caution, ou informer la famille qu'elle devra transmettre le code pour que vous puissiez être remboursé.

Vous pourrez restituer le chèque contre le pass Sport fourni par le bénéficiaire. Si le code n'est pas fourni, vous pouvez encaisser le chèque.

Date limite de saisie des codes au 31 décembre 2024 23h59

Comment vous faire rembourser?

Via LE COMPTE ASSO



Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

segouv.fr

Pour ceux qui ont déjà crée leur Compte

Pour les nouveaux

------ Pas de changement

→ Créer votre compte sur "le compte asso"

A faire cependant:

- Téléverser l'affiliation pour la nouvelle saison (obligatoire)
- Vérifier vos coordonnées, notamment bancaire

Comment vous faire rembourser?

Les paiements

Remboursements mensuels

Une fois vérifié, des remboursements mensuels seront engagés sans aucune autre action de votre part.

Virement bancaire

Votre structure sera remboursée par virement bancaire de l'Agence de services et de paiement (ASP), tiers payeur de l'État pour l'année 2024.

Suivi possible de l'état des pass sports via Le Compte Asso

Vigilance sur le versement des paiements

En cas de demande de remboursement

Puis-je restituer le pass Sport à un jeune qui quitte ma structure?

Oui!

Tant que le dossier du jeune n'a pas été transmis pour mise en paiement, vous pouvez le supprimer de votre espace de remboursement.

Cela permettra au jeune d'utiliser son pass Sport dans un autre club.

Si un jeune quitte votre structure sans accrocher à la pratique sportive, vous pouvez libérer son pass Sport pour qu'il en bénéficie ailleurs.

Si vous n'encaissez pas son inscription, il est logique de ne pas demander le remboursement du pass Sport.

Le compte Asso



Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

gouv.fr

Connaitre son N° RNA / SIREN --> RNA = déclaration à la Préfecture W026...

Soyez acteur de la communication

Informer vos adhérents et futurs adhérents de votre participation au Pass'Sports

Toutes les ressources sur la plateforme

Pour vous accompagner

Toutes les ressources sur la plateforme



Accueil - pass Sport

Page d'accueil du site pass.sports.gouv.fr pour les structures partenaires

gouv.fr

Dont l'accès au compte asso



CONTACT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA DRÔME

71 RUE LATECOERE 26000 VALENCE

TÉL.: 04 75 75 47 50

SECRETARIAT.DROME@FRANCEOLYMPIQUE.COM







UNIS PAR LE SPORT

INSPIRÉS PAR L'EXCELLENCE